



Commune de NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est **S.P.R.L. PROMIMMO** demeurant **Rue des Peupliers 12 à 6900 Waha**.

Le terrain concerné est situé à Rue de Marche à 6950 Nassogne et cadastré division 1, section A n°542H, 1576B.

Permis d'urbanisme: Construction de 4 logements : Régularisation de la hauteur de construction des logements et présente les caractéristiques suivantes :

Ecarts au schéma de développement communal

Le projet est situé en coeur de village centre.

-Construction de 4 logements : Densité supérieure à la densité prévue au schéma de développement communal

Le dossier peut être consulté **du 17/08/2020 au 31/08/2020 (suspension des délais du 16 juillet au 15 août)** les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h** à l'adresse suivante :

Commune de NASSOGNE

Place Communale

6950 NASSOGNE

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 – 084/22.07.45 mail laurence.arnould@nassogne.be , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de NASSOGNE

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17/08/2020 au 31/08/2020 (suspension des délais du 16 juillet au 15 août) au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de NASSOGNE, place Communale à 6950 NASSOGNE ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

C. QUIRYNEN

M. QUIRYNEN

Affiché le 17/07/2020

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO